



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Journée technique d'information et de retour d'expérience de la gestion des sites et sols pollués

Lundi 19 novembre 2018

Organisée par l'INERIS et le BRGM, en concertation
avec le Ministère de la Transition
Ecologique et Solidaire



maîtriser le risque |
pour un développement durable



REX Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués

***C. Vincq, S. Favéreaux, H. Leprond, F. Marot,
P. Bégassat, A. Droissart-Long, C. Hulot
MTES , BRGM, ADEME, INERIS***

Contexte

Après plusieurs années de mise en œuvre (depuis 2007), la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués a été mise à jour et publiée en avril 2017

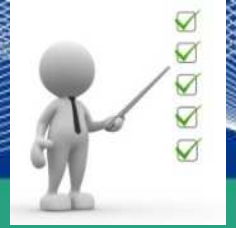
Depuis 2017, le sujet a été maintes fois abordé et les évolutions de 2017 ont été expliquées dans le cadre :

- de journées techniques nationales et régionales (S3PI-PACA),
- de formations pour des publics techniques ou pas,
- d'avis sur des dossiers (expertises, tierces expertises, appui à l'administration).

➔ Mise en place d'un GT restreint sous l'égide du MTES, nourri par ces réflexions, qui a d'ores et déjà identifié ces points



Il ne s'agit que de modifications de forme et d'apport de précisions pour une meilleure compréhension, lorsque nécessaire, SANS MODIFICATION DE FOND



Questions : Quid des liens hypertextes vers les sites internet qui ont évolué ? Certains liens ne sont plus actifs ?

Réponses : Une réflexion est engagée pour n'avoir qu'une feuille à mettre à jour et non l'intégralité du document.

Références : Annexes du document méthodologique

Perspective : Les mises à jour des documents de l'introduction et de la méthodologie seront disponibles sur le site SSP-Infoterre en version 2.1.

➔ **Maintenir un texte autoportant**



Question : Quelle est la portée réglementaire du texte ?

Réponse : la méthodologie et son introduction sont portées par la note du 19 avril 2017 qui précise que « *les deux documents [de 2017] se substituent aux annexes de la note ministérielle de février 2007* ».

Comme en 2007, la méthodologie dans sa version 2017 reste un document de référence en matière de gestion des sites et sols pollués par lequel l'administration expose les conditions de détermination des mesures de gestion.

- Remarque : la circulaire établie à la même date sur les établissements sensibles n'est pas abrogée. Elle est auto-portante et reste en vigueur

Références : Note du 19 avril 2017, § 1.2 de l'introduction et § 4.1.3 de la méthodologie

Perspective : réflexion afin d'intégrer dans le code de l'environnement certaines notions (schéma conceptuel, Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM), Plan de Gestion (PG), Analyse des Risques Résiduels (ARR), ...) notamment au niveau des procédures de cessations d'activité qui prescrivent les mesures de gestion.



Questions : Pourquoi au moins 2 scénarios de plan de gestion ? Comment choisir ? Quel positionnement attendre si le PG n'est pas conclusif ?

Réponses : Sur la base d'un PG conclusif, l'administration se positionne sur **la solution** proposée par l'exploitant comparativement aux autres scénarios étudiés dans le PG en privilégiant **en premier lieu l'élimination des sources de pollutions** et **en second lieu la désactivation des voies de transfert**.

La position de l'administration se fonde sur le respect des principes essentiels énoncés par la note du 19 avril 2017.

La seconde solution reste une alternative au cas où les principes ne sont pas satisfaits.

En l'absence de PG conclusif, un PCT doit être requis à l'initiative de l'exploitant afin de valider le choix et avant le positionnement de l'administration.

➔ *nécessité de lever les doutes et conforter les scénarios : faisabilité technique et bilan coûts-avantages*

Références : § 4.4 et 4.5 de la méthodologie

Perspectives : (re)préciser dans le texte méthodologique les conditions de choix du scénario de gestion



Question : L'Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM) peut-elle prendre en compte d'autres aspects que ceux sanitaires et liés aux rétablissements des milieux et au développement de la biodiversité ?

Réponses : Sujets complexes en l'absence d'outils probants ... En 2007, le sujet n'était pas abordé. L'introduction d'outils dans la méthodologie de 2017 a été saluée par les spécialistes du domaine. Ces outils sont appelés à être de plus en plus utilisés dans le futur. Il existe des documents et des guides permettant de prendre en compte les aspects environnementaux en dehors de la méthodologie IEM, par exemple :

- norme NF/EN/ISO19204 : 2017 Qualité du sol – procédure d'évaluation des risques écologiques spécifiques au site de la contamination des sols (approche TRIADE de la qualité des sols),
- PNEC (Predictive No Effect Concentration)...

Références : Les enjeux environnementaux sont cités dans les §1.4.3a, §1.5, § 2.4.4, §2.5.3 de la méthodologie,

Perspectives : cela doit conduire à accroître le REX et la montée en compétences des acteurs ce qui permettra à terme de renforcer encore la considération de ces enjeux dans la méthodologie SSP



Questions : Les valeurs de comparaison utilisées dans les IEM (valeurs d'analyse de la situation (VAS)) doivent être mieux explicitées. Quelles sont les différences entre les valeurs (valeurs réglementaires, « valeurs guides » sur la qualité de l'air (VGAI) de l'ANSES et valeurs toxicologiques de référence (VTR), valeurs repères du HCSP, valeurs R1, R2, R3, valeurs ASPITET) ? Des précisions selon les matrices doivent être apportées.

Réponses : Le GT a travaillé à l'élaboration d'un logigramme. Il est prévu un texte explicatif. Le format « annexe » est actuellement privilégié

Références : § 2.4.7.a et future annexe

Perspectives : intégrer une annexe au document pour mieux expliciter les VAS et permettre une meilleure compréhension des valeurs de comparaison en fonction des situations et des matrices.



Questions : Quels sont les éléments pour caractériser des témoins de manière proportionnée pour les sites?

Réponses : La méthodologie insiste sur la nécessité d'utiliser des témoins dans la gestion des sites et sols pollués. Elle met en avant le référentiel ASPITET en l'absence d'autres référentiels spécifiques. Il est bien précisé que des témoins locaux sont à privilégier ainsi que l'utilisation de référentiels régionaux ou locaux sous réserve de vérification de leur pertinence au regard de la problématique. ASPITET propose des concentrations en métaux pour des sols et non pour les composés organiques (HCT, PCB, HAP...). A terme, d'autres référentiels seront disponibles (BDSolU, RMQS ...)

Références : tableau 1, §2.4.2.a de la méthodologie

Perspectives : introduire les guides de valeurs de fond de l'ADEME

BDSolU : base de données des analyses de sols urbains

RMQS : réseau de mesures de la qualité des sols



Questions : Repréciser les modalités de prise en compte des substances dans les calculs de risques (grille de calculs IEM, ARR prédictive, ARR fin de travaux). Comment sont considérées les valeurs réglementaires et les valeurs repères dans ces différents calculs de risque?

Réponses : des précisions vont être apportées afin de mieux éclairer les conditions de mise en œuvre de la méthodologie et des calculs de risque associés.

A partir du moment où des substances disposent de valeurs de gestion (valeurs réglementaires ou de valeurs définies par des organismes de référence (HCSP...)), il n'y a pas lieu de refaire des calculs de risques pour ces substances dans le contexte de l'application de la méthodologie

Références : § 2.4., §3.6. de la méthodologie

Perspectives : réécrire les paragraphes de prise en compte de substances dans le cadre des calculs de risque IEM et Analyse de risques résiduels.

Plan de Conception des Travaux (PCT)

Question : Que doit contenir un PCT ?

Réponses : un groupe de travail se réunit actuellement pour rédiger un guide pour aider à la rédaction des PCT. La sortie de ces éléments est prévue en début d'année 2019. La norme NF X31-620 partie 3 propose également des éléments. Le projet ESTRAPOL (*Essais de Traitabilité de la Pollution des Sols*) de l'ADEME servira également à la rédaction de ce guide.

Références : §5 de la méthodologie PCT

Perspectives : Ajout d'une référence vers ce guide



Il est encore temps de faire des propositions



Si vous avez des remarques assorties de propositions pour améliorer la mise en œuvre de la méthodologie, les faire remonter avant la fin d'année à l'adresse suivante :

christian.vincq@developpement-durable.gouv.fr